

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 JUIN 2022

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

ANNEXE : INFORMATIONS FINANCIERES

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe afin de permettre aux citoyens d'appréhender les principaux enjeux et données financières de ce budget primitif.

Le SIOM vote deux budgets :

- ✓ l'un dit « public », en nomenclature M14, pour les activités de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers des collectivités membres du SIOM et dont les contributions sont adossées à la fiscalité,
- ✓ l'autre dit « privé », en nomenclature M4, qui est assujetti à la TVA, recense les activités de traitement des déchets par incinération ainsi que celles du réseau de chaleur (vente de chaleur et d'électricité) et de la station GNV (Gaz Naturel pour les Véhicules) pour les bennes de collecte.

CONTEXTE

L'inflation devrait se poursuivre au cours des prochains mois selon l'Insee. Après avoir atteint 4.8 % sur un an en avril, selon une estimation provisoire de l'Insee, l'inflation devrait dépasser les 5% en mai et atteindre 5,4% en juin, tirée en particulier par les prix alimentaires, attendus en hausse de 6,3% en juin, et toujours par les prix de l'énergie, même si leur augmentation ralentirait quelque peu (+26% en juin après +29,2% en mars). L'Institut national de la statistique estime toutefois que sans le "bouclier tarifaire" sur le gaz et l'électricité et la "remise carburants" mis en place par le gouvernement, l'inflation dépasserait les 7% en mai, en glissement annuel. Malgré ces mesures, la hausse des prix pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et les budgets des collectivités.

De nombreux secteurs économiques (l'automobile, l'informatique, l'industrie agroalimentaire, le bâtiment, les travaux publics, la métallurgie, la chimie, le mobilier, le papier...) sont particulièrement touchés par des pénuries d'approvisionnement qui engendrent un renchérissement important des coûts.

Rares seront les marchés qui ne seront pas impactés par l'augmentation d'au moins un indice.

Le tableau, ci-dessous, reprend certains indices utilisés dans les formules de révision des marchés du SIOM :

INDICE		Janvier 2020	Janvier 2021	Janvier 2022	Evolution 2021 / 2022
Salaire et charges Collecte OM	ICMO3	103.10	111.21	111.79	0.52%
Produits plastiques	010534624	99.3	99.5	109.3	9.85%
Matériel de lavage	010534715	100.2	100.7	114.7	13.90%
Coût horaire travail	ICHT-IME	123.7	126.3	128.5	1.74%
Gazole	07221	127.12	111.16	137.69	23.87%

À court terme, cette envolée des prix peut parfois être neutralisée par les clauses de révision prévues dans les marchés en place.

Au vu de certaines tensions, certains prestataires ont sollicité le SIOM pour revoir les prix au-delà des révisions prévues au marché. Dans ce cas, d'autres dispositifs peuvent être envisagés (avenant quand c'est possible, protocole indemnitaire en cas de déséquilibre temporaire sur la base de la théorie de l'imprévision, résiliation...).

EVOLUTION DE LA TGAP 2021-2025

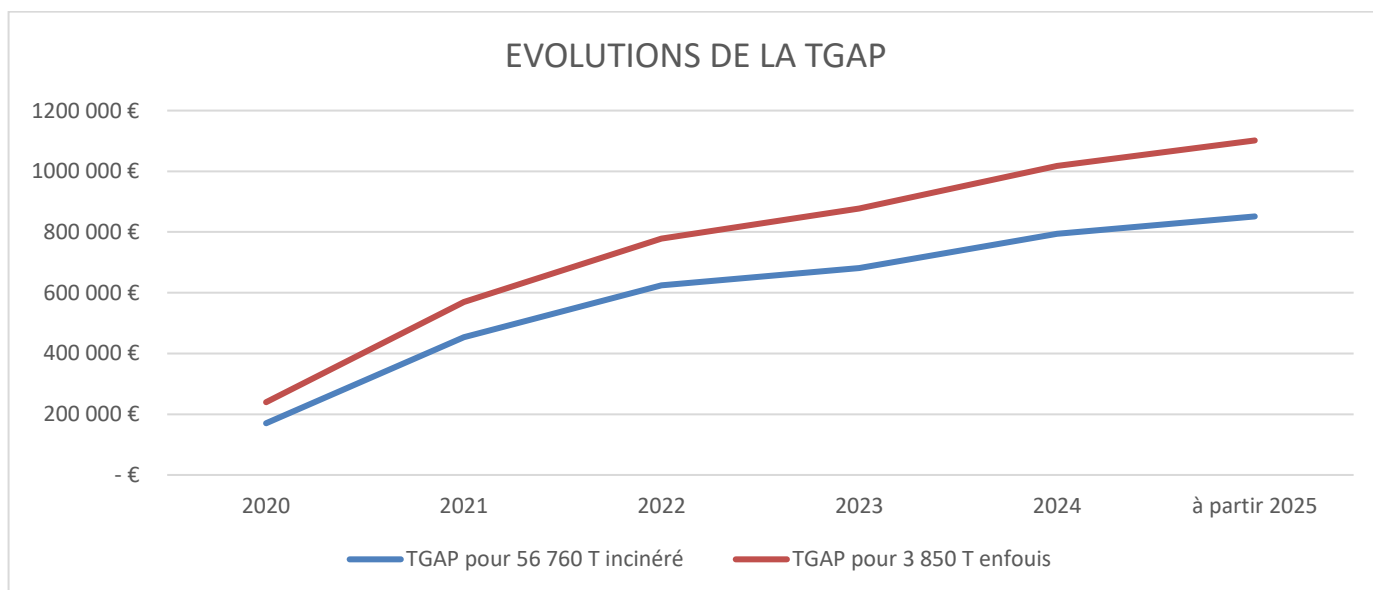
Pour mémoire, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) vise à faire internaliser aux installations de traitement les coûts de leurs externalités environnementales. En particulier, la TGAP déchets est due par les exploitants des installations de stockage ou de traitement thermique des déchets non dangereux.

Dans la continuité de la feuille de route pour une économie circulaire (FREC), le gouvernement a réformé la TGAP par la Loi de Finances 2019. L'objectif affiché est de diminuer de moitié la quantité des déchets mise en décharge, de recycler 100 % des plastiques, de généraliser le tri à la source des biodéchets en 2024 et de développer la tarification incitative pour les déchets ménagers. Cette réforme doit permettre d'inciter à la réduction de la production de déchets, de favoriser le recyclage et de rendre l'incinération à haute performance énergétique moins coûteuse que le stockage.

Pour cela, la réforme contient une augmentation de la composante « déchets » de la TGAP à partir de 2021. A tonnage constant, le montant de la TGAP payée augmente de 862 070 € entre 2020 et 2025 soit une évolution de 360 %.

	2020	2021	2022	2023	2024	à partir 2025
TGAP SIOM incinération* / T	3.00 €	8.00 €	11.00 €	12.00 €	14.00 €	15.00 €
TGAP pour 56 760 T incinéré	170 280 €	454 080 €	624 360 €	681 120 €	794 640 €	851 400 €
TGAP enfouis / T	18.00 €	30.00 €	40.00 €	51.00 €	58.00 €	65.00 €
TGAP pour 3 850 T enfouis	69 300 €	115 500 €	154 000 €	196 350 €	223 300 €	250 250 €
Total TGAP	239 580 €	569 580 €	778 360 €	877 470 €	1 017 940 €	1 101 650 €
Evolution % entre n et n-1		138%	37%	13%	16%	8%

* TGAP réduite pour les installations certifiées ISO 50001, dont les valeurs d'émission de Nox sont inférieures à 80 mg/Nm3 et dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0.65



En parallèle, l'article 190 de la loi de Finances 2019 prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2021, un taux de TVA de 5.5 % pour les prestations de collecte séparée, de collecte en déchèterie, de tri et de valorisation des déchets ménagers et assimilées au lieu de 10 %.

Le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts du 19 mai 2021 précise les modalités d'application de la TVA à taux réduit :

PRESTATIONS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT	TAUX
Collecte séparée y compris encombrants	5.5%
Collecte en déchèterie	5.5%
Collecte OMR	10%
Tri et traitement valorisation « matière »	5.5%
Traitement valorisation énergétique	10%
Incinération, stockage	10%
Traitement des refus de tri	10%
Prestation de collecte en dépôts sauvage	20%

La baisse de la TVA de 10 % à 5.5 % sur certaines dépenses de collecte séparée, de prestation de valorisation matière permet d'économiser 388 000 € la 1^{ère} année et de couvrir l'augmentation de la TGAP.

La TVA à taux réduit ne s'applique pas sur les prestations de collecte des ordures ménagères résiduelles et sur les prestations d'incinération. La baisse de la TVA impacte uniquement 44 % de nos dépenses de collecte et traitement.

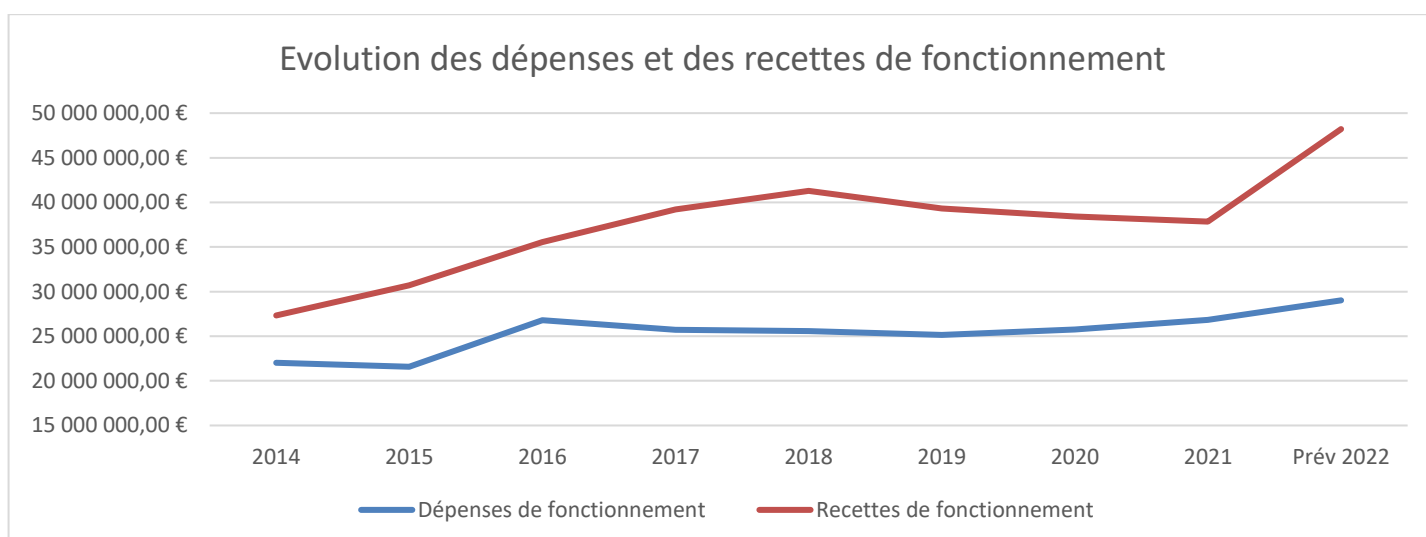
La baisse de la TVA ne permet plus de couvrir l'augmentation de la TGAP à partir 2022 et pour les années suivantes, elle couvre 47 % de la hausse de la TGAP.

Pour mémoire, à tonnage constant, le surcoût de la TGAP par rapport à 2020 sera d'environ 862 070 HT.

BUDGET PINCIPAL « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »

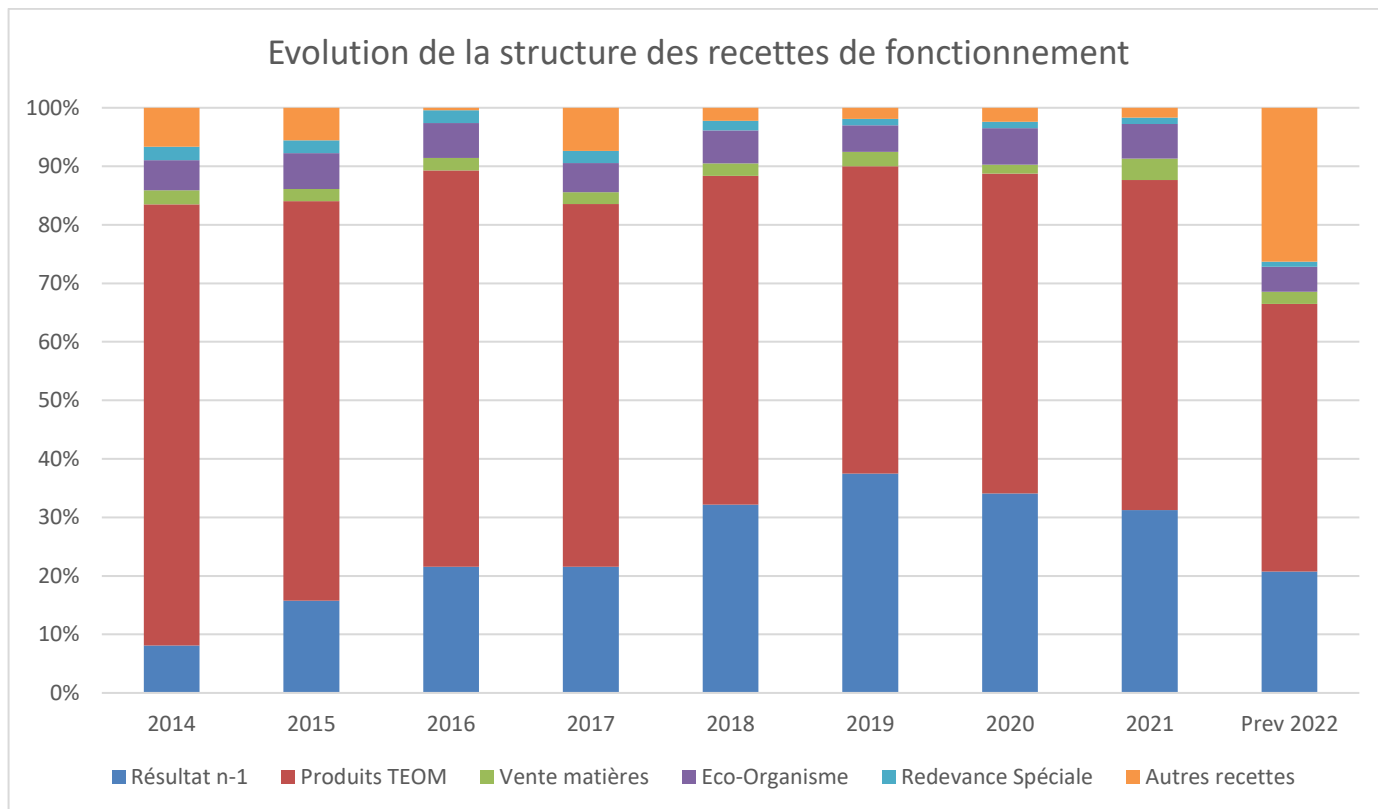
PROSPECTIVE 2014-2022 – BUDGET PRINCIPAL M14

L'évolution comparée des dépenses et des recettes de fonctionnement montre une augmentation des dépenses en 2022.

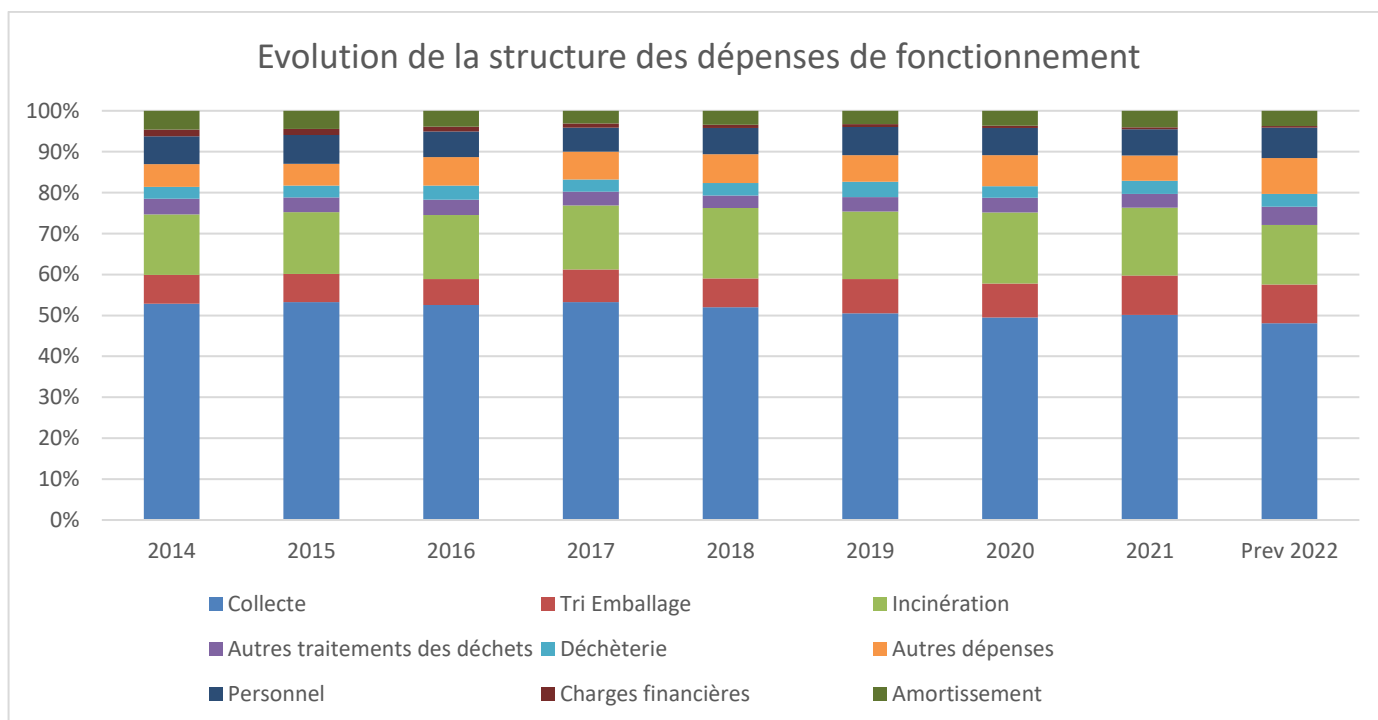


Les recettes prévisionnelles 2022 comprennent le transfert d'excédent de 12 063 000 € du budget annexe M4 vers le budget principal M14. Hors ce transfert, les recettes restent stables entre 2021 et 2022.

Le produit de la TEOM reste la principale ressource soit 56 % des recettes de fonctionnement pour 2021 (75% en 2014). Le produit de la TEOM a été réajusté en fonction des excédents cumulés.



La structure des dépenses reste stable depuis 2014. La moitié des dépenses de fonctionnement est consacrée à la collecte.



Ratios financiers du budget principal

Entre 2017 et 2021, le ratio « Produit de la TEOM / Population » passe de 116.09 € / habitant à 102.15 € soit une baisse de 13.94 € par habitant (-12 %).

En parallèle, le ratio des dépenses réelles de fonctionnement / population reste stable passant de 121.43 € en 2017 à 123.74 € en 2021.

Ratios	2017	2018	2019	2020	2021
Populations	205 328	206 382	207 764	209 491	207 922
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	121.43 €	119.70 €	117.10 €	119.39 €	123.74 €
Produit de la TEOM / Population	116.09 €	109.71 €	98.65 €	100.70 €	102.15 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	150.36 €	136.56 €	118.12 €	121.56 €	124.91 €
Dépenses d'équipement brut / Population	8.46 €	4.45 €	6.34 €	7.43 €	10.23 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	6.11 %	6.65 %	6.96 %	6.89 %	7.03 %
Dép. réelles fonct. et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	83.57 %	90.39 %	101.37 %	100.42 %	101.23 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	5.63 %	3.26 %	5.36 %	6.11 %	8.19 %
Encours de la dette / Population	23.18 €	19.32 €	16.55 €	13.87 €	11.15 €
Annuité de la dette / Population	5.44 €	4.76 €	3.52 €	3.42 €	3.32 €
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	15.42 %	14.15 %	14.01 %	11.41 %	8.93 %
Capacité de désendettement en année	1.47	1.13	2.33	1.12	2.25

Depuis plusieurs années, la capacité de désendettement du SIOM reste aux alentours de 2 ans.

Les recettes issues de la TEOM

Le produit fiscal du SIOM en 2022 est estimé à 21 929 500 € avec un maintien des taux de TEOM de 2021 et une valorisation des bases de 3.40 %.
Les taux de TEOM 2022 par commune, sont les suivants :

Villes	Population	Produit 2021			Produit 2022				
		Bases définitives 2021	Total contribution ville	Taux voté	Bases notifiées 2022	Coût du service selon prévision 2022	Taux à appliquer selon coût du service	Total contribution ville	Taux Voté
Bures-sur-Yvette	9 811	16 520 697	1 011 067	6,12%	17 588 718	1 176 172	6,69%	1 076 430 €	6,12%
Gif-sur-Yvette	21 910	41 684 302	2 330 152	5,59%	43 395 148	2 708 464	6,24%	2 425 789 €	5,59%
Gometz-le-Chatel	2 762	3 509 896	294 831	8,40%	3 641 730	343 097	9,42%	305 905 €	8,40%
Igny	10 077	16 582 379	1 147 501	6,92%	17 366 638	1 323 474	7,62%	1 201 771 €	6,92%
Orsay	16 179	31 796 222	1 736 074	5,46%	32 920 296	2 054 817	6,24%	1 797 448 €	5,46%
Palaiseau	35 923	68 563 584	3 126 499	4,56%	72 321 561	4 065 221	5,62%	3 297 863 €	4,56%
Saclay	4 153	7 159 741	384 478	5,37%	7 351 856	521 566	7,09%	394 795 €	5,37%
St Aubin	723	2 199 926	89 097	4,05%	2 241 084	92 779	4,64%	90 764 €	4,05%
Vauhallan	2 104	2 794 204	247 846	8,87%	2 894 911	295 586	10,21%	256 779 €	8,87%
Villiers le Bâcle	1 240	1 521 164	125 952	8,28%	1 564 640	160 555	10,26%	129 552 €	8,28%
Champlan	2 776	6 922 259	327 423	4,73%	7 077 216	408 666	5,77%	334 752 €	4,73%
Chevreuse	5 783	11 679 224	637 686	5,46%	12 123 474	755 677	6,23%	661 942 €	5,46%
Longjumeau	21 106	34 958 777	2 031 105	5,81%	35 909 858	2 512 887	7,00%	2 086 363 €	5,81%
Les Ulis	24 911	52 129 041	2 017 394	3,87%	53 547 143	2 721 267	5,08%	2 072 274 €	3,87%
St Rémy-les-Chevreuse	7 968	17 809 762	981 318	5,51%	18 775 360	1 169 885	6,23%	1 034 522 €	5,51%
Villebon-sur-Yvette	10 711	31 014 619	1 060 700	3,42%	32 087 433	1 361 855	4,24%	1 097 390 €	3,42%
Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas, Montlhéry	27 362	48 928 213	3 351 583	6,85%	50 919 154	3 498 533	6,87%	3 487 963 €	6,85%
Villejust	2 423	6 779 398	307 785	4,54%	6 899 569	327 502	4,75%	313 240 €	4,54%
Totaux	207 922	402 553 408	21 208 491	5,27%	418 625 789	25 498 003	6,09%	22 065 542	5,27 %

Pour mémoire, le taux moyen national en 2020 de la TEOM était de 9.01 % (9.16 % en 2018) sur l'ensemble des collectivités et de 9.55 % (8.32 % en 2018) sur l'ensemble des syndicats et intercommunalités.

Déchèterie Ressourcerie

La nouvelle déchèterie ressourcerie sera située sur le quartier de la ZAC du quartier de l'école Polytechnique à la frontière des communes de Saclay, Vauhallan et Palaiseau. Le terrain d'implantation d'une superficie de 7 626 m². La promesse de vente a été signée le 11 mars 2020, pour un montant de cession de 177 187.50 € HT. La signature de l'acte authentique a été décalée et devra être réalisée au plus tard le 20 février 2023 et obligatoirement avant le démarrage des travaux.

Cette nouvelle déchèterie accueillera les professionnels ainsi que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Une ressourcerie, qui est une structure adaptée aux principes de l'économie sociale et solidaire, trouvera sa place dans cet équipement.

Réflexion globale du Site

Le SIOM souhaite lancer une consultation AMO pour l'étude du réaménagement du site.

En rappel, le site est actuellement occupé, au sud-ouest, par un merlon de matériaux mis en remblais lors des travaux souterrain du TGV atlantique dans les années 80. La surface au sol de ce merlon est d'environ 5 800 m².

Cette étude portera sur :

- 1- L'ensemble du site hors usine d'incinération,
- 2- Le merlon de terre "TGV" en récupérant de la surface au sol, entre 2000 et 2800 m², pour repenser l'aménagement du site tout en minimisant le coût d'évacuation des terres,
- 3- L'optimisation du réemploi des terres en remblaiement sur le site,
- 4- L'accès à la déchèterie par les usagers et les professionnels (actuellement non autorisé),
- 5- Le devenir du bâtiment administratif âgé et en manque de fonctionnalité,
- 6- L'installation d'une micro-méthanisation pour la valorisation des biodéchets.

Un groupe de travail qui associe également nos prestataires (titulaire des marchés de collecte des déchets ménagers et de l'exploitation de l'UVE) pour avoir une réflexion globale sur le réaménagement complet du site et qui porterait tant sur la circulation, sur les fonctionnalités existantes ou à créer (Eco-site, projet de micro-méthanisation de production de biogaz, ressourcerie, plateau incubateur) et sur la réfection ou reconstruction du bâti.

Implantation de conteneurs enterrés

Expérimenté depuis 2015 sur son territoire, le parc de conteneurs enterrés du SIOM compte 110 conteneurs d'ordures ménagères, 109 conteneurs d'emballages et 70 conteneurs à verre au 31 décembre 2021.

En 2022, le SIOM va poursuivre le développement de la collecte en conteneurs enterrés par l'implantation prévisionnelle de 28 conteneurs ordures ménagères, 28 conteneurs emballages et 20 conteneurs verre sur les communes pour un coût de travaux estimé à 870 000 €.

En parallèle, le Syndicat prend à sa charge la maintenance et le lavage du parc de conteneurs enterrés, mais également semi-enterrés et aériens, par la réalisation de campagnes (deux campagnes par an pour les conteneurs enterrés d'ordures ménagères, et une campagne par an pour les conteneurs d'emballages et les conteneurs de verre), représentant un total prévisionnel de 170 000 €.

Réorganisation de la collecte des déchets ménagers

La politique de prévention des déchets menée par le SIOM (depuis 2011) et plus récemment l'extension des consignes de tri des emballages plastiques (en octobre 2016) ont contribué à une forte diminution des tonnages OM collectés en porte-à-porte depuis 2012 (-11,3 % entre 2012 et 2020 en termes de kg/hab/an).

Face à ces résultats qui attestent de la réussite des démarches de prévention et de valorisation des déchets menées, le SIOM mène actuellement un projet d'optimisation des services de collecte en porte-à-porte prévoyant la généralisation d'une collecte par semaine (C1) d'ordures ménagères en pavillons et la diminution de fréquence de collecte sur certaines zones d'habitat collectif, sur le périmètre historique du SIOM.

Actuellement, 5 communes du SIOM sont collectées en C1 :

- Gometz-le-Châtel, sur l'intégralité de la commune (à l'exception de quelques points de collecte) depuis novembre 2018,
- Les communes de Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas et Montlhéry, en zones pavillonnaires depuis le 1^{er} juin 2021.

En parallèle, la diminution de fréquence de collecte des OMR doit s'accompagner d'une approche plus globale de refonte de l'organisation des services de collecte, avec le changement potentiel des jours et horaires de collecte de l'ensemble des flux (OMR, emballages et déchets végétaux, voire encombrants si collectés à dates fixes).

Cette nouvelle organisation optimisée des collectes sur 17 communes du SIOM, démarche concertée avec les communes, devrait être mise en place à compter du mois d'avril 2022.

Organisation d'un service de collecte et de traitement des biodéchets auprès des ménages

Afin d'anticiper l'obligation réglementaire de tri à la source au plus tard au 31 décembre 2023 pour tous les producteurs de biodéchets, obligation prévue par la Loi relative à la Lutte contre le Gaspillage alimentaire et l'Economie circulaire, dite « AGECE », le SIOM a déployé sur son territoire, en 2021, un service de collecte des déchets alimentaires, de manière échelonnée, à destination des « gros producteurs » (de plus de 10 tonnes par an), depuis le mois de mars 2021 et des écoles élémentaires depuis le mois de mai 2021.

En complémentarité avec ses actions de compostage, le SIOM envisage de proposer un service de collecte en porte-à-porte sur la base du volontariat de l'utilisateur (« collecte volontaire »), et de valorisation (méthanisation et/ou compostage) à destination des ménages sur les 21 communes du territoire. Le déploiement du service est envisagé de manière progressive à compter du mois d'avril 2022, les usagers pouvant décider d'intégrer le service dès son démarrage ou ultérieurement.

En 2022, ce service représenterait environ 900 tonnes en 2022, dont 400 tonnes provenant de producteurs non ménagers et 500 tonnes des ménagers.

Le budget prévisionnel 2022 pour les biodéchets en provenance des ménages comprend :

- L'acquisition progressive de 2 850 bacs et bio-sceaux soit 95 000 €,
- La projection de 2 collectes par semaine soit 83 300 € sur 9 mois,
- Un montant de 47 500 € pour le traitement et la valorisation de 500 tonnes.

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'ADEME pour obtenir une participation financière forfaitaire de 10 € / habitant desservi.

Réalisation d'une étude préalable à la mise en œuvre d'une tarification incitative (TI)

La tarification incitative a été mise à l'ordre du jour avec les travaux du Grenelle de l'environnement lancés en 2007.

Le terme de tarification incitative englobe la REOMi (redevance d'enlèvement des OM incitative) et la TEOMi (taxe d'enlèvement des OM incitative).

On entend par tarification incitative une REOMi ou TEOMi comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité de déchets produits (volume, poids ou nombre de levées).

Les étapes de la mise en place d'une tarification incitative



La durée de la mise en place d'une tarification incitative varie entre 3 ans et 8 ans.

Par délibération n° DL71/2020 du 26 octobre 2020, un groupement de commande a été constitué entre le SIOM et La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay pour lancer conjointement une consultation pour l'étude préalable à la mise en œuvre d'une tarification incitative (TI).

L'objectif de l'étude est de permettre l'analyse en amont des conséquences d'un passage à la tarification incitative d'un point de vue technique (faisabilité réglementaire...), financier (impact du passage en TI sur les ménages et budget de la collectivité), et organisationnel (organisation du service collecte, éventuelle création de service supplémentaire dédié à la facturation).

Il s'agit :

- De diagnostiquer la situation actuelle, en terme d'organisation technique, de performance et particulièrement en termes de coûts et de financements ;
- D'identifier les scénarios techniques envisageables ;
- D'étudier un comparatif TEOMi / REOMi ;
- De chiffrer le coût de mise en place et de gestion de cette tarification, en fonction des évolutions prévisibles de tonnages ;
- D'élaborer des simulations des conséquences financières du passage à la TEOMi / REOMi sur les différents types de ménages, professionnels, administrations...

L'étude préalable se décompose en 3 phases :

- Phase 1 : Analyse du contexte avec la réalisation d'un état zéro pour connaître les caractéristiques du service,
- Phase 2 : Proposition de plusieurs scénarii techniques détaillant les aspects techniques, moyens humains et financiers,
- Phase 3 : Approfondissement du scénario retenu et plan d'action.

Cette mission est confiée au cabinet Elcimai associé à Calia Conseil pour le volet financier pour une durée de 12 mois et un coût de 62 535.82 € TTC pour le SIOM.

Cette étude est subventionnée par l'ADEME à hauteur de 60 % soit 37 500 € et par la Région Ile de France pour 20 % soit 12 500 €.

Réalisation d'un bilan carbone

La réalisation d'un bilan carbone consiste à évaluer la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise de façon directe (émissions provenant des sources détenues par le SIOM), indirecte (émissions associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importées pour les activités du SIOM) ou indirecte élargie (émissions produites en amont et en aval des activités du SIOM) sur une année.

Lors du Bureau Syndical en date du 30 novembre 2020, le principe de réalisation d'un bilan carbone des activités du SIOM a été validé, cette démarche s'inscrivant dans la politique environnement, énergie, santé, sécurité et économie circulaire du SIOM 2021-2026.

Un marché public a été lancé en 2021 pour la réalisation du bilan carbone du Syndicat prenant en compte les trois scopes de la démarche.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette mission, confiée au bureau d'études D&D intelligence, est estimé à 15 000 €.

Mise en place opérationnelle de la redevance spéciale sur les communes du SIRM

Le comité syndical a approuvé l'institution de la Redevance Spéciale sur les 17 communes du SIOM historique par délibération en date du 6 juin 2016 et sur l'ensemble du territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse, dont les communes issues du Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry (Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas et Montlhéry) par délibération en date du 25 juin 2019.

En 2023, le SIOM envisage de déployer la redevance spéciale sur les communes issues du SIRM, en prévoyant, préalablement à la mise en place du dispositif, une période de test à blanc correspondant à un trimestre de facturation (4^{ème} trimestre 2022).

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
BUDGET PRINCIPAL M14				
Acquisition bacs ménages et RS	670 000	620 000	620 000	620 000
Bacs biodéchets ménages et RS	110 000	510 000		
Bio-sceaux	10 000	20 000	5 000	5 000
Tables de tri écoles	30 000	30 000		
Composteurs et lombri-composteur	78 000	50 000	50 000	50 000
Achats 2 véhicules électriques	56 000			
Aménagement site				
<i>Evacuation butte 50 000 m³</i>			1 275 000	1 275 000
<i>Remplacement pont de sortie</i>	120 000			
<i>Etude de faisabilité réaménagement site</i>	100 000			
Déchèterie de Villejust				
<i>Totem entrée de site</i>	15 000			
<i>Logiciel, Tablettes</i>		30 000		
Déchèterie Ressourcerie				
<i>Etude et Construction</i>	4 851 000			
<i>Subventions notifiées Région & ADEME</i>	-1 000 000			
Implantation PAV				
<i>AMO - Génie Civil - CSPS</i>	120 800	288 320	198 000	200 000
<i>Implantation colonnes OM</i>	210 000	168 000	115 200	100 000
<i>Implantation colonnes Emb</i>	180 000	144 000	115 200	100 000
<i>Implantation colonnes verre</i>	360 400	96 640	78 000	100 000
Total M14	5 943 200	1 956 960	2 456 400	2 450 000

Données techniques

<u>Tonnages collectés en porte à porte</u>	2018	2019	Evolution 2018 / 2019	2020	Evolution 2019 / 2020	2021	Evolution 2020 / 2021	Prév. 2022
Ordures Ménagères et assimilées	50 923	51 371	0,92%	50 489	-1,72%	50 861	0,74%	51 400
Emballages	9 495	10 976	14,00%	11 810	7,60%	12 222	3,49%	12 400
Verre	4 417	4 424	0,16%	4 788	8,22%	4 732	-1,17%	4 900
Encombrants	4 603	4 476	-2,27%	5 135	14,72%	4 659	-9,27%	5 160
Déchets verts	12 345	12 894	4,38%	13 714	6,36%	13 950	1,72%	14 640
TOTAL	81 783	84 141	2,88%	85 936	2,13%	86 424	0,57%	88 500

Les tonnages de l'ensemble des déchets collectés sont estimés à 86 424 tonnes en 2021 contre 85 936 tonnes en 2020 soit une légère augmentation de 0.57 % (488 tonnes) sur l'ensemble du territoire.

BUDGET PRIMITIF 2022 – SECTEUR PUBLIC

Le budget principal 2022 est estimé à 27 936 k€ en dépenses de fonctionnement et à 37 957 k€ en recettes de fonctionnement dont 12 063 k€ de reversement des recettes d'énergie du budget M4.

Les investissements pour 2022 sont évalués à 7 200 k€. Cette somme comprend notamment les projets suivants :

- Déchèterie ressourcerie : 4 851 000 €
- Implantation de colonnes enterrées : 1 122 000 €
- Acquisition de bacs : 550 000 €
- Acquisition de bacs pour la mise en place de la collecte des biodéchets : 100 000 €
- Acquisition de composteurs et lombri-composteurs : 95 000 €
- Remplacement du pont de sortie : 120 000 €

A partir de 2022, la mise en œuvre de nouveaux services va impacter les dépenses de fonctionnement :

- L'augmentation de la TGAP sur les déchets incinérés et enfouis estimée à 246 k€ pour 2022, 138 k€ pour 2023 et 166 k€ pour 2024,
- L'ouverture de la nouvelle déchèterie-ressourcerie dont le coût prévisionnel de fonctionnement est évalué à 1 000 k€ à compter de 2024.
- L'extension du service de collecte et de traitement des biodéchets aux ménages à partir de 2024. Le coût de traitement des biodéchets est supérieur au coût de traitement des OM, le surcoût est évalué à 200 k€.

Une recette exceptionnelle de 12 063 k€ est prévue en 2022 correspondant au reversement des recettes d'énergie produits par les déchets des ménages entre 2016 et 2021.

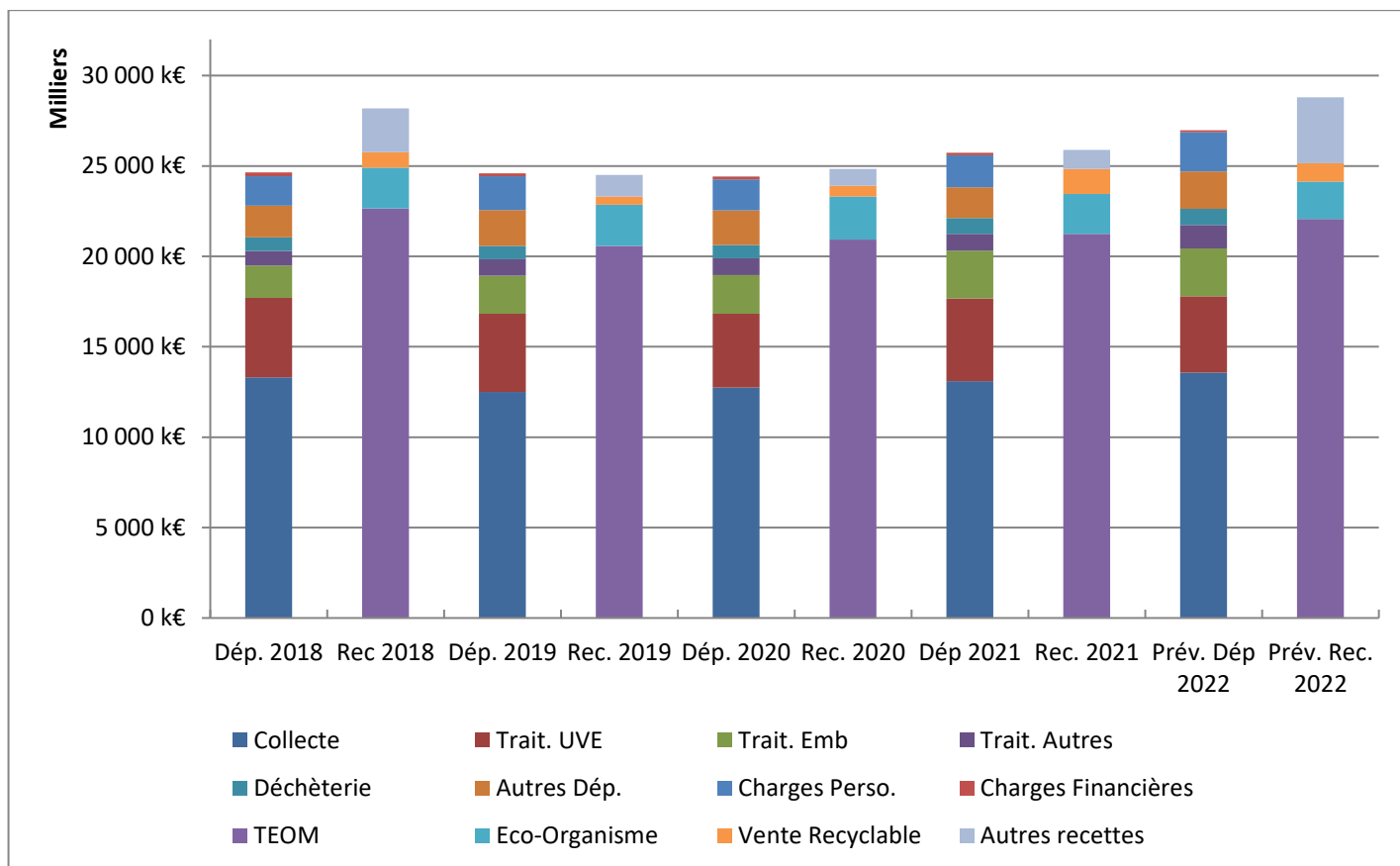
Au budget M14, la dépense incinération de 4 226 k€ correspond au coût de l'incinération nette des recettes d'énergie qui sera financé par la fiscalité.

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Prév. 2022	% Evol CA21 /CA22	2023	% Evol 2022 /2023	2024	% Evol 2023 /2024	2025	% Evol 2024 /2025
Charges à caractère général	22 606k€	23 683k€	25 397k€	25 017k€	5,6%	26 078k€	4,2%	27 944k€	7,2%	28 654k€	2,5%
Collecte	12 729k€	13 096k€	13 802k€	13 561k€	3,6%	14 171k€	4,5%	14 454k€	2,0%	14 743k€	2,0%
Traitement des déchets incinérables	4 472k€	4 574k€	4 226k€	4 336k€	-5,2%	4 399k€	4,1%	4 613k€	4,9%	4 772k€	3,4%
Traitement : végétaux, encombrants	929k€	915k€	1 018k€	960k€	4,9%	1 103k€	8,3%	1 244k€	12,8%	1 353k€	8,8%
Traitement : emballages journaux	2 143k€	2 644k€	2 855k€	2 655k€	0,4%	2 774k€	4,5%	2 829k€	2,0%	2 886k€	2,0%
Collecte et traitement Biodéchets	0k€	19k€	338k€	340k€	1689,5%	355k€	4,5%	362k€	2,0%	369k€	2,0%
Communication / Prévention	282k€	292k€	618k€	618k€	111,6%	637k€	3,0%	650k€	2,0%	663k€	2,0%
Autres charges à caractère général	804k€	781k€	1 143k€	1 143k€	46,4%	1 172k€	2,5%	1 195k€	2,0%	1 219k€	2,0%
Redevance spéciale	22k€	31k€	47k€	33k€	6,5%	34k€	3,0%	35k€	2,0%	36k€	2,0%
CTM	488k€	456k€	509k€	479k€	5,0%	501k€	4,5%	511k€	2,0%	521k€	2,0%
Déchèteries	737k€	875k€	841k€	892k€	1,9%	932k€	4,5%	2 051k€	120,1%	2 092k€	2,0%
Budget Participatif											
Dépenses de personnel	1 710k€	1 770k€	2 165k€	2 165k€	22,3%	2 208k€	2,0%	2 234k€	1,2%	2 261k€	1,2%
Autres charges de gestion courante	339k€	146k€	273k€	273k€	87,0%	285k€	4,4%	286k€	0,4%	286k€	0,0%
Charges financières	154k€	127k€	101k€	101k€	-20,5%	172k€		81k€		167k€	
Total des dépenses de fonctionnement	24 809k€	25 726k€	27 936k€	27 556k€	7,1%	28 743k€	4,3%	30 545k€	6,3%	31 368k€	2,7%
Vente de produits résiduels	586k€	1 383k€	878k€	1 028k€	-25,7%	889k€	1,2%	900k€	1,2%	911k€	1,2%
Recette déchèteries	7k€	7k€	4k€	4k€	-42,9%	4k€	0,0%	104k€	2500,0%	404k€	0,5%
Redevance spéciale	434k€	412k€	400k€	420k€	1,9%	500k€	25,0%	550k€	10,0%	600k€	9,1%
Vente d'incinération + Mâchefers	96k€	90k€			-100,0%						
Participations Eco-organismes	2 387k€	2 215k€	2 067k€	2 067k€	-6,7%	2 067k€	0,0%	2 067k€	0,0%	2 067k€	0,0%
Participations Prévention	135k€	180k€	0k€	0k€	-100,0%						
Produit de la fiscalité	20 922k€	21 238k€	21 929k€	22 066k€	3,9%	22 948k€	4,0%	23 407k€	2,0%	23 688k€	1,2%
Reversement M4	411k€	230k€	12 463k€	12 463k€	5318,7%	370k€		370k€		370k€	
Autres produits + exceptionnels	258k€	130k€	215k€	215k€	65,4%	100k€		100k€		100k€	
Total des recettes de fonctionnement	25 236k€	25 885k€	37 956k€	38 263k€	47,8%	26 878k€	-29,8%	27 498k€	2,3%	28 140k€	2,3%
Epargne brute	427k€	159k€	10 020k€	10 707k€		-1 865k€		-3 047k€		-3 228k€	
Remboursement en capital	556k€	563k€	570k€	570k€		642k€		749k€		622k€	
Epargne nette	-129k€	-404k€	9 450k€	10 137k€		-2 507k€		-3 796k€		-3 850k€	
Reprise des résultats antérieurs	12 889k€	11 398k€	9 392k€	9 392k€		15 767k€		13 207k€		8 992k€	
Recettes définitives	182k€	525k€	1 438k€	1 438k€		506k€		1 081k€		338k€	
Dépenses d'investissement	1 544k€	2 127k€	7 200k€	7 200k€		2 059k€		2 500k€		1 500k€	
Emprunts à réaliser			2 000k€	2 000k€		1 500k€		1 000k€		1 000k€	
Résultat final	11 398k€	9 392k€	15 080k€	15 767k€		13 207k€		8 992k€		4 980k€	
Résultat de l'exercice	-1 491k€	-2 006k€	5 688k€	6 375k€		-2 560k€		-4 215k€		-4 012k€	
Encours de la dette au 31/12	2 882k€	2 319k€	3 749k€	5 179k€		4 607k€		4 858k€		5 236k€	

LE FINANCEMENT DU BUDGET « PUBLIC »

La différence entre les recettes et les dépenses permettent de financer les remboursements de la dette en capital et une partie des investissements.

Avec les baisses successives des taux de la TEOM, le total des dépenses est légèrement supérieur aux recettes. La différence est financée par l'excédent cumulé.



Les dépenses de fonctionnement du budget public sont essentiellement financées par le produit de la TEOM. Le produit fiscal représente environ 82 % des dépenses de fonctionnement pour 2021 contre 92 % en 2018. La maîtrise de ces dépenses depuis plusieurs années a permis de baisser les taux de la TEOM.

La clé de répartition et détermination des taux de TEOM

La TEOM est déterminé selon le service rendu par communes.

Depuis 2019, les taux de la TEOM restent inchangés. Le comité syndical a pour volonté de maîtriser les dépenses et d'optimiser les recettes pour maintenir au maximum les taux.

Les charges nettes (dépenses - recettes hors fiscalité) sont réparties pour chaque commune selon les critères suivants :

Catégories de charges à répartir	Critères et pondérations
Collecte en porte à porte OM	35% fréquence + 35% tonnage + 25% densité logements + 5% éloignement SIOM
Collecte en porte à porte Végétaux	
Collecte en porte à porte Encombrants	
Collecte en porte à porte Emballages, Journaux, Magazines	
Collecte en apport volontaire : Verre	
Traitement & tri	60% tonnage + 40% population
Prestations spécifiques	Affectation au réel aux communes bénéficiant du service
Déchèterie de Villejust	100% population
Service de la dette	100% population
Structure et autofinancement nets	100% population

La détermination du taux de TEOM : c'est le résultat du rapport entre le coût du service et les bases fiscales. Ainsi, si la progression des bases fiscales est supérieure à celle de la contribution, alors le taux diminue.

Les charges nettes à répartir :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Le traitement et le tri,
- Les prestations spécifiques,
- Les annuités de la dette,
- Les frais de structures,
- L'autofinancement (part consacré au financement des dépenses d'investissement hors subvention et emprunt).

Tonnages collectés par communes 2020 et 2021

2020	population	Ordures Ménagères et assimilées			Emballages			Verre	Encombrants	Déchets verts	Total Tonnages 2020	Kg/habitants
		Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu	Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu	Tonnage	Tonnage	Tonnage		
Bures-sur-Yvette	9 997	1 735	206	1 529	502	21	481	266	220	934	3 429	343,00
Gif-sur-Yvette	21 994	4 768	539	4 229	1 883	153	1 730	626	482	1 797	8 860	402,84
Gometz-le-Chatel	2 787	593	84	509	212	15	197	100	46	234	1 085	389,31
Igny	10 405	2 360	222	2 138	537	44	493	285	272	995	4 182	401,92
Orsay	16 753	4 088	315	3 773	1 008	87	921	355	281	1 199	6 529	389,72
Palaiseau	35 881	7 544	785	6 759	1 765	143	1 622	769	672	1 612	11 433	318,64
Saclay	4 083	939	200	739	247	66	181	135	40	521	1 615	395,54
St Aubin	724	155	119	36	112	30	82	30	22	65	235	324,59
Vauhallan	2 091	303	5	298	203	4	199	38	77	186	798	381,64
Villiers le Bâcle	1 253	262	40	222	53	16	37	37	38	126	460	367,12
Champlan	2 779	1 146	71	1 075	165	22	143	70	79	312	1 679	604,17
Chevreuse	5 810	1 374	164	1 210	239	34	205	203	296	469	2 383	410,15
Longjumeau	21 390	5 710	270	5 440	902	68	834	308	560	890	8 030	375,41
Les Ulis	25 361	6 093	922	5 171	1 010	206	804	315	686	200	7 176	282,95
St Rémy-les-Chevreuse	8 018	1 682	245	1 437	571	54	517	220	49	1 129	3 351	417,93
Villebon-sur-Yvette	10 657	2 991	594	2 397	651	73	578	303	171	834	4 282	401,80
La Ville du Bois	7 815	1 617		1 617	464		464	205	323	627	3 236	414,08
Linas	6 839	2 613		2 613	280		280	156	311	581	3 941	576,25
Ballainvillers	4 624	858		858	210		210	123	141	307	1 639	354,46
Monthéry	7 829	2 927		2 927	602		602	165	304	550	4 548	580,92
Villejust	2 401	734	164	570	206	58	148	78	64	143	962	400,67
Total	209 491	50 492	4 945	45 547	11 826	1 094	10 732	4 787	5 134	13 711	79 911	381,45

2021	population	Ordures Ménagères et assimilées			Emballages			Verre	Encombants	Déchets verts	Total Tonnages	Kg/habitants
		Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu	Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu	Tonnage	Tonnage	Tonnage		
Bures-sur-Yvette	9 628	2 209	107	2 102	702	9	693	219	209	888	4 111	426,98
Gif-sur-Yvette	21 602	5 831	316	5 515	1 481	124	1 357	492	469	2 139	9 972	461,62
Gometz-le-Chatel	2 714	715	71	644	207	7	200	62	59	239	1 204	443,63
Igny	10 220	2 333	122	2 211	698	20	678	233	222	966	4 310	421,72
Orsay	15 832	4 699	164	4 535	1 340	54	1 286	361	344	1 196	7 722	487,75
Palaiseau	35 568	8 996	770	8 226	2 201	159	2 042	811	772	1 596	13 447	378,06
Saclay	4 313	1 122	98	1 024	341	42	299	98	94	207	1 722	399,26
St Aubin	716	212	27	185	54	18	36	16	16	74	327	456,70
Vauhallan	2 096	540	0	540	154	0	154	48	45	331	1 118	533,40
Villiers le Bâcle	1 229	246	11	235	112	11	101	28	27	143	534	434,50
Champlan	2 796	1 328	7	1 321	275	24	251	64	61	193	1 890	675,97
Chevreuse	5 746	1 573	136	1 437	229	12	217	131	125	534	2 444	425,34
Longjumeau	21 412	6 523	128	6 395	1 241	24	1 217	488	465	777	9 342	436,30
Les Ulis	25 174	7 831	784	7 047	1 140	188	952	574	546	152	9 271	368,28
St Rémy-les-Chevreuse	7 965	1 981	157	1 824	775	46	729	182	173	1 132	4 040	507,22
Villebon-sur-Yvette	10 631	3 855	531	3 324	907	89	818	242	231	777	5 392	507,20
La Ville du Bois	8 075	1 905		1 905	689		689	184	220	538	3 536	437,89
Linas	6 893	2 119		2 119	528		528	157	188	796	3 788	549,54
Ballainvillers	4 642	850		850	372		372	106	127	225	1 680	361,91
Monthéry	7 904	2 488		2 488	648		648	180	216	800	4 332	548,08
Villejust	2 443	836	140	696	365	41	324	56	53	221	1 350	552,60
Total	207 599	58 192	3 569	54 623	14 459	868	13 591	4 732	4 662	13 924	91 532	440,91

Prévisions des prestations spécifiques pour 2022

Les prestations spécifiques comprennent :

- Les dépenses de location des caissons mise à disposition dans les CTM, les rotations et le traitement des déchets
- La prestation de collecte des corbeilles
- La fourniture et la distribution des sacs végétaux ou de bacs
- La mise à disposition de compacteurs
- L'accès à la déchèterie de Magny Les Hameaux
- Les dépenses de collecte et de traitements des déchets diffus spécifiques (DDS)
- Les demandes de collecte spécifique (collecte masque, de sapins...)

Prestations spécifiques : tableau récapitulatif								Coût par habitant	
Coffres CTM	Vidage corbeilles	Pré-collecte déchets végétaux	Compacteurs	Déchèterie	Collecte & traitement DDS	Demande spécifique collecte	Total réalisé		
Bures-sur-Yvette	5,49k€		50,10k€			3,26k€	5,65k€	64,50k€	6,70 €
Gif-sur-Yvette	15,47k€		132,62k€			8,17k€		156,26k€	7,23 €
Gometz-le-Chatel	4,07k€		13,26k€			0,48k€		17,81k€	6,56 €
Igny	45,18k€		67,79k€			11,49k€		124,46k€	12,18 €
Orsay	14,70k€	32k€	76,63k€			4,72k€	2,02k€	130,07k€	8,22 €
Palaiseau	40,28k€		86,94k€	24k€		17,04k€	3,55k€	171,81k€	4,83 €
Saclay	19,02k€		14,74k€			2,32k€	0,29k€	36,37k€	8,43 €
St Aubin	1,75k€		4,42k€			0,00k€		6,17k€	8,62 €
Vauhallan	7,16k€		16,21k€			0,00k€		23,37k€	11,15 €
Villiers le Bâcle	6,88k€		4,42k€			1,52k€		12,82k€	10,43 €
Champlan	13,15k€		10,32k€			1,92k€	0,64k€	26,03k€	9,31 €
Chevreuse	12,30k€		39,79k€		12k€	3,39k€	0,29k€	67,77k€	11,79 €
Longjumeau	16,23k€		50,10k€			13,65k€		79,98k€	3,74 €
Les Ulis	62,46k€		16,21k€	31k€		16,95k€	32,59k€	159,21k€	6,32 €
St Rémy-les-Chevreuse	5,50k€		60,42k€		72k€	6,36k€		144,28k€	18,11 €
Villebon-sur-Yvette	9,61k€		50,10k€			2,19k€	0,80k€	62,70k€	5,90 €
La Ville du Bois	17,90k€		11,92k€			0,00k€	3,48k€	33,30k€	4,12 €
Linas	15,49k€		9,38k€			0,00k€	2,56k€	27,43k€	3,98 €
Ballainvillers	29,65k€		5,65k€			0,00k€	1,69k€	36,99k€	7,97 €
Montlhéry	43,27k€		8,76k€			0,00k€	2,56k€	54,59k€	6,91 €
Villejust	3,83k€		13,26k€			0,00k€		17,09k€	7,00 €
Total	389,39k€	32k€	743,04k€	55k€	84k€	93k€	56k€	1 453,01k€	7,00 €

Récapitulatif des coûts prévisionnels 2022 pour chaque commune

	Contributions 2021 (en k€)	Contributions 2022 (en k€)							Δ n / n-1	
		Collecte	Traitement	Déchèterie	Auto-fin	Dettes	Prest. spécif.	Total	Montants	%
Bures-sur-Yvette	1 139	706	293	44	38	31	65	1 177	+38	+3,34%
Gif-sur-Yvette	2 710	1 610	689	97	86	71	156	2 709	-1	-0,04%
Gometz-le-Châtel	345	209	84	12	11	9	18	343	-2	-0,58%
Igny	1 320	770	309	46	41	33	124	1 323	+3	+0,23%
Orsay	2 031	1 216	522	72	63	51	130	2 054	+23	+1,13%
Palaiseau	3 968	2 467	1 009	161	141	116	172	4 066	+98	+2,47%
Saclay	513	308	126	20	17	14	36	521	+8	+1,56%
St Aubin	91	56	23	3	3	2	6	93	+2	+2,20%
Vauhallan	278	174	73	10	8	7	23	295	+17	+6,12%
Villiers le Bâcle	150	96	38	6	5	4	13	162	+12	+8,00%
Champlan	404	235	114	13	11	9	26	408	+4	+0,99%
Chevreuse	758	446	174	26	23	19	68	756	-2	-0,26%
Longjumeau	2 464	1 521	660	97	85	70	80	2 513	+49	+1,99%
Les Ulis	2 552	1 563	704	114	100	82	159	2 723	+171	+6,70%
St Rémy-les-Chevreuse	1 125	663	269	36	32	26	144	1 170	+45	+4,00%
Villebon-sur-Yvette	1 300	815	359	48	42	35	63	1 362	+62	+4,77%
La Ville du Bois	972	598	249	37	32	26	33	975	+3	+0,31%
Linas	968	564	245	31	27	22	27	916	-52	-5,37%
Ballainvillers	546	317	129	21	18	15	37	537	-9	-1,65%
Monthéry	1 134	639	281	36	31	26	55	1 068	-66	-5,82%
Villejust	293	194	88	11	10	8	17	328	+35	+11,95%
Total	25 061	15 167	6 438	941	824	676	1 452	25 499	438	1,75%

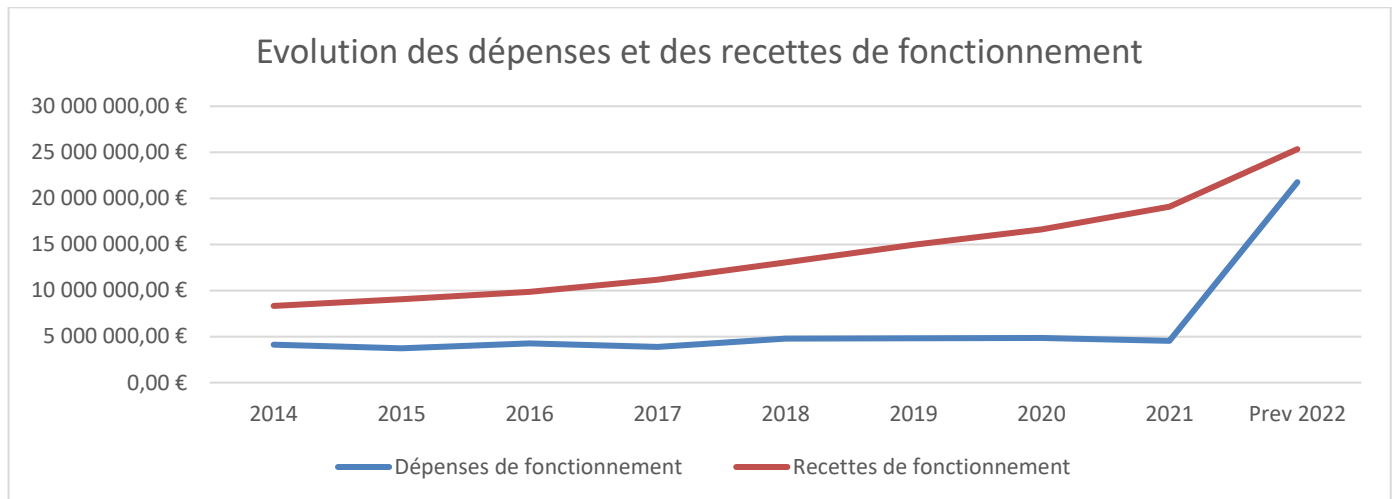
BUDGET ANNEXE « UVE – VALORISATION ENERGETIQUE - GNV »

PROSPECTIVE 2014-2022 – BUDGET ANNEXE M4

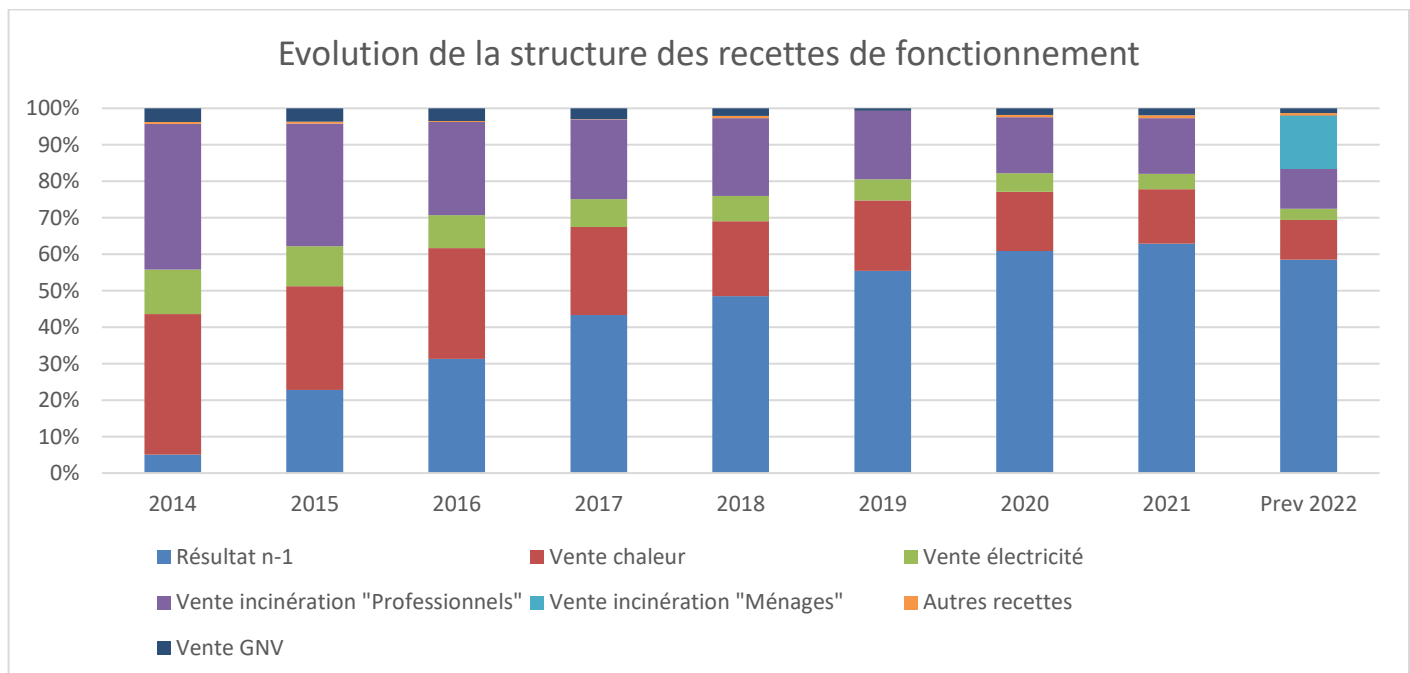
Le budget annexe comptabilise la totalité des recettes de vente de chaleur et d'électricité tandis que les dépenses d'incinération sont réparties entre le budget principal pour les déchets ménages et le budget annexe pour les déchets apportés par le privé.

Depuis 2014, la part des recettes d'énergie issues de déchets ménagers qui représente environ 2 000 k€ par an est conservée en excédent sur le budget annexe soit environ 12 000 k€ depuis la création du SIOM en 2016.

A compter de 2022, toutes les dépenses d'incinération sont comptabilisées au budget annexe. Les dépenses augmentent donc de 4 670 000 € correspondant aux dépenses d'incinération des déchets ménagers enregistrées au budget principal.



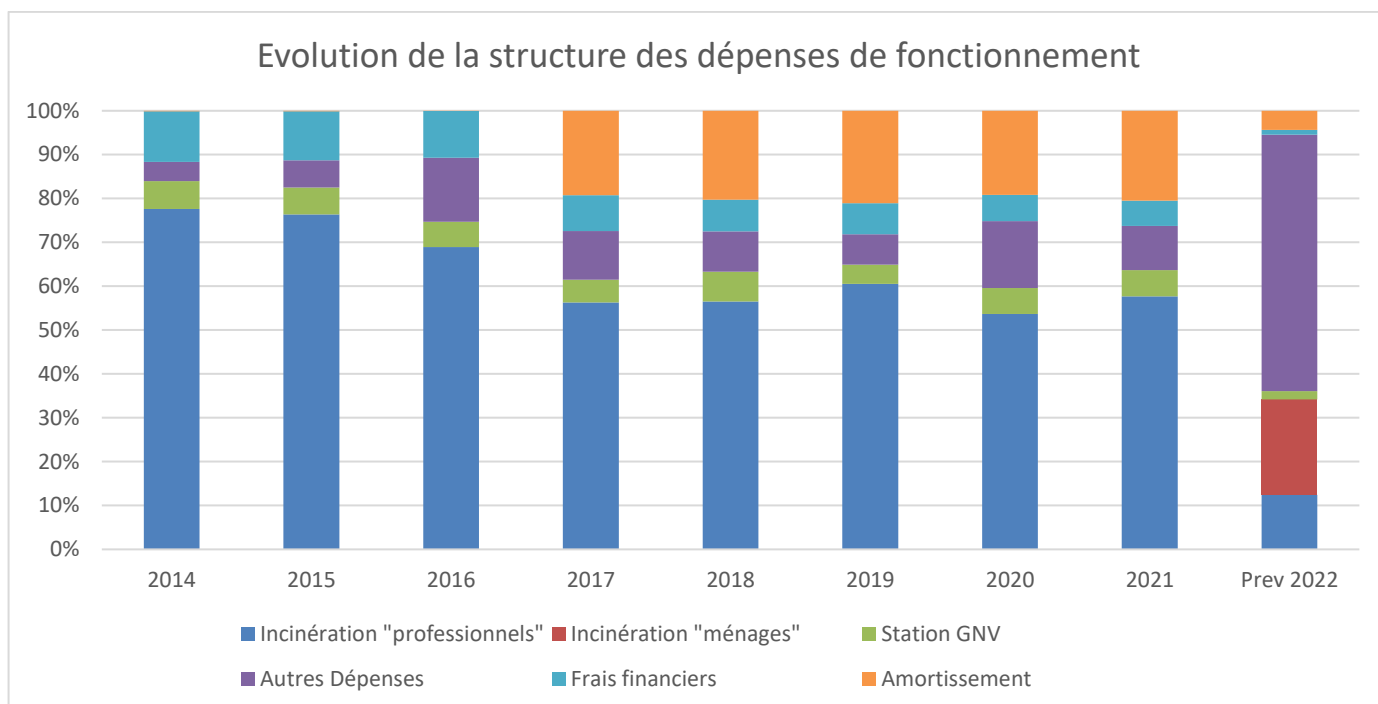
En 2021, la part des excédents cumulée représente 63 % des recettes de fonctionnement.



A partir de 2022, le budget annexe refacture au budget principal M14 des prestations d'incinération pour les déchets collectés auprès des ménages.

La structure des dépenses reste stable depuis 2017. La moitié des dépenses de fonctionnement est consacrée aux dépenses d'incinération.

En 2022, l'excédent de 12 063 000 € correspondant à la part des recettes de valorisation énergétique issues des déchets ménagers est reversée au budget principal.



Tous les biens immeubles et meubles, des services industriels et commerciales (SPIC), sont amortissables. Les amortissements de l'UVE représentent 20 % des dépenses de fonctionnement.

PROJETS 2022-2024

Travaux de protection incendie de l'Unité de Valorisation Énergétique (budget annexe M4)

Dans la perspective du renouvellement du marché d'exploitation et de maintenance de son Unité de Valorisation Énergétique, le SIOM a missionné préalablement un bureau d'études pour la réalisation d'un audit technique de l'équipement.

Dans ce cadre, des préconisations de travaux ont été établies dans l'objectif d'une mise en conformité en matière de protection incendie comprenant :

- La mise en place et le remplacement de trappes de désenfumage sur le bâtiment du quai de déchargement,
- La réalisation d'un mur coupe-feu, entre la fosse et les chaudières,
- La mise en place de 2 canons pour la protection de la fosse, pilotables en automatique et en manuel depuis la salle des commandes,
- Le déplacement du système de protection incendie à l'extérieur du bâtiment fosse,
- L'ajout de robinets incendie armés (RIA), ainsi que la création d'un réseau RIA dédié pour assurer une pression minimale en permanence,
- La mise en place d'un système de protection incendie sur les locaux électriques et le bâtiment GTA de l'UVE.

L'ensemble du projet est estimé à 1 350 k€ :

- 1 200 k€ HT de travaux,
- 22 k€ HT de frais d'études AMO pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre spécialisée dans la protection incendie et le génie civil,
- 120 k€ HT de frais d'études pour une maîtrise d'œuvre spécialisée dans la protection incendie et le génie civil.

Analyseurs mercure BREF (budget annexe M4)

L'Unité de Valorisation Energétique du SIOM relève des dispositions de la directive relative aux émissions industrielles dite directive IED (Industrial Emissions Directive) du 24 novembre 2010. Cette directive régleme les industries les plus polluantes au sein de l'Union européenne (UE) et vise en particulier à prévenir et réduire les pollutions de l'air, de l'eau et du sol causées par ces installations.

Le document de référence relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) portant sur le secteur de l'incinération des déchets (BREF WI) a été révisé par la Commission Européenne et les conclusions ont été publiés au JOUE le 3 décembre 2019.

Cette publication déclenche le réexamen des prescriptions de l'arrêté d'autorisation d'exploiter (AAE) prévue à l'article 515-28 du Code de l'Environnement. La mise en conformité des installations devra être réalisée dans un délai de 4 ans.

Dans ce cadre, le SIOM doit financer la mise en place d'analyseurs mercure avant le 3 décembre 2023.

Le coût de ces analyseurs est estimé à 373 k€ :

- 350 k€ HT de fourniture et installation,
- 23 k€ HT de frais d'études AMO pour le suivi du projet.

Réseaux de chaleur (budget annexe M4)

Le SIOM est propriétaire du réseau de chaleur alimentant la zone de Courtabœuf et la commune des Ulis. Il en a confié l'exploitation par voie de délégation de service public par concession à la société Dalkia.

Le schéma directeur, réalisé en 2018, a notamment permis d'identifier des projets d'extension du réseau sur la zone de Courtabœuf 10 et le projet « Cœur de Parc ».

Il est à l'étude une extension du réseau de chaleur de Villejust / Courtabœuf qui vise à raccorder 16 bâtiments du parc d'activité tertiaire de Mosaïc.

Ce projet représente 853 équivalents logements et une extension de réseau de 2 274 mètres linéaires.

Ce réseau est alimenté à 100% par l'usine d'incinération des ordures ménagères du SIOM (Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères), et cette extension devrait permettre la valorisation de 8 500 MWh EnRR supplémentaire qui substitueront du gaz naturel.

Cela permettra d'éviter annuellement l'émission de 1 940 tonnes de CO2.

Le projet total est estimé à 4 008 000 € dont une future participation de l'utilisateur à hauteur de 1 194 000 €, 1 026 000 € de fonds propre de Dalkia et une participation du SIOM à hauteur de 750 000 €.

Des subventions ont été sollicitées auprès de l'ADEME pour 410 208 € et de la Région Ile de France pour 627 792 €.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
BUDGET ANNEXE M4				
Travaux conformité incendie UVE	482 000	1 020 000		
Mise en conformité BREF	370 000			
Travaux amélioration UVE			6 000 000	
Travaux réhabilitation station GNV	280 000	270 000		
Extension du réseau de chaleur	1 500 000			
Total M4	2 632 000	1 990 000	6 000 000	

BUDGET PRIMITIF 2022 – SECTEUR PRIVE

Le budget annexe 2022 est estimé à 21 392 k€ en dépenses de fonctionnement, dont 12 063 k€ de reversement des recettes d'énergie au budget M14, et à 10 879 k€ en recettes de fonctionnement.

Les investissements pour 2022 sont évalués à 2 700 k€. Cette somme comprend notamment les projets suivants :

- Travaux de mise en conformité incendie 1^{ère} phase : 550 000 €
- Extension du réseau de chaleur : 750 000 €
- Reversement de la subvention de la Région à Dalkia : 627 792 €
- Travaux de réhabilitation de la station GNV : 280 000 €

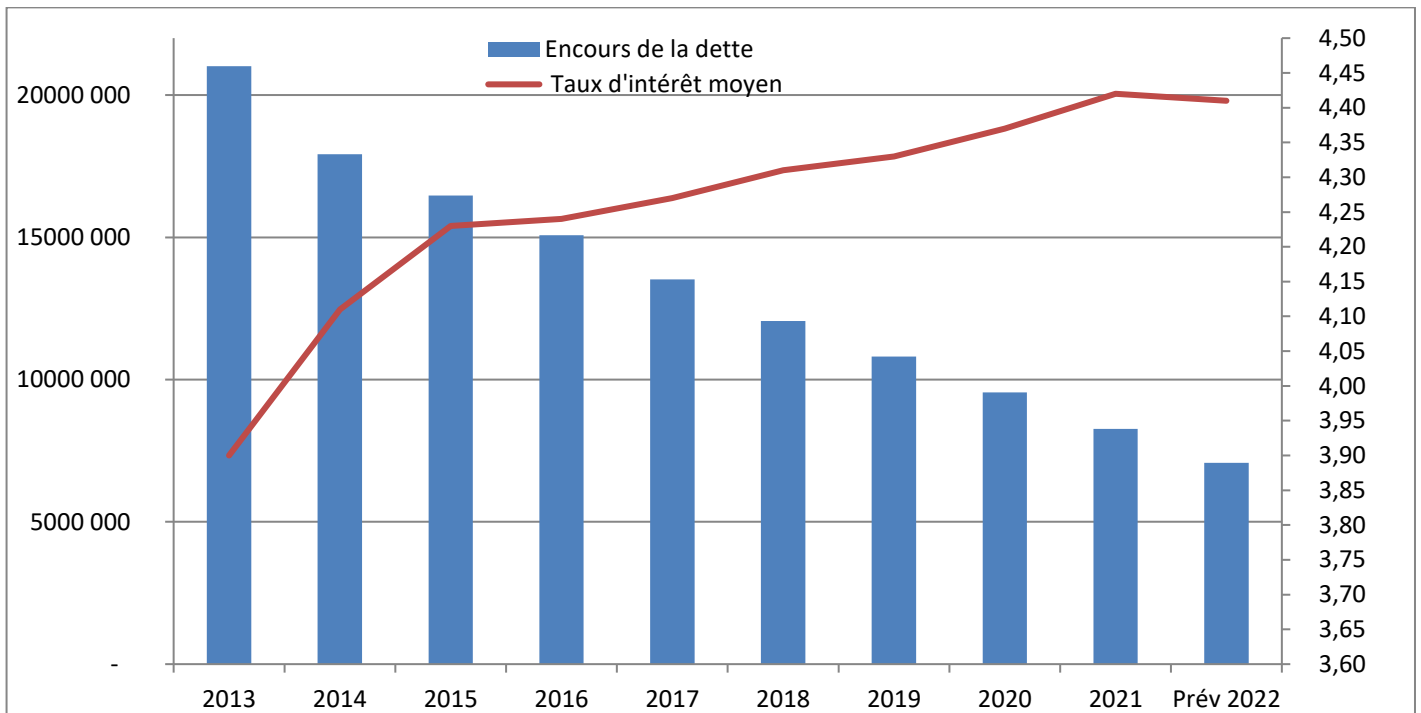
	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	% Evol CA21 / CA22	2023	% Evol 2022 /2023	2024	% Evol 2023 /2024	2025	% Evol 2024 /2025
Charges à caractère général	2 900k€	2 931k€	8 065k€	7 931k€	160,5%	8 931k€	12,6%	9 495k€	6,3%	9 755k€	2,7%
Traitement des déchets incinérables Ménages			4 670k€	4 670k€		4 878k€	4,5%	5 213k€	6,9%	5 375k€	3,1%
Traitement des déchets incinérables Privé	2 586k€	2 628k€	2 960k€	2 823k€	8,7%	3 602k€	27,6%	3 822k€	6,1%	3 910k€	2,3%
Valorisation énergétique	31k€	32k€	33k€	33k€	3,1%	34k€	3,0%	35k€	2,0%	36k€	2,0%
Exploitation GNV	283k€	271k€	402k€	405k€	17,9%	417k€	3,0%	425k€	2,0%	434k€	2,0%
Reversement M14 (Remb frais)	411k€	230k€	12 463k€	12 463k€	2992,6%	370k€	0,0%	370k€	0,0%	370k€	0,0%
Autres charges de gestion courante	295k€	196k€	625k€	625k€	36,8%	638k€	2,0%	641k€	2,0%	654k€	2,0%
Charges financières	286k€	262k€	239k€	239k€	-9,1%	216k€		260k€		296k€	
Total des dépenses d'exploitation	3 892k€	3 619k€	21 392k€	21 258k€	407,0%	10 155k€	-52,2%	10 766k€	6,0%	11 075k€	2,9%
Valorisation énergétique	3 562k€	3 881k€	3 653k€	3 653k€	10,2%	3 653k€	0,0%	3 671k€	0,5%	3 834k€	0,5%
Vente incinération Ménages			3 842k€	3 942k€		3 999k€	1,4%	4 194k€	4,9%	4 338k€	3,4%
Vente d'incinération Privé	2 422k€	2 805k€	2 870k€	3 016k€	19,6%	4 126k€	36,8%	4 089k€	-0,9%	4 000k€	-2,2%
Vente matières (ferreux mâchefers)	55k€	92k€	155k€	155k€		120k€	-22,6%	120k€	0,0%	120k€	0,0%
Vente de GNV	309k€	381k€	350k€	350k€	4,2%	340k€	-2,9%	330k€	0,0%	330k€	0,0%
Autres produits + exceptionnels	95k€	152k€	9k€	9k€		8k€		8k€		8k€	
Total des recettes d'exploitation	6 443k€	7 311k€	10 879k€	11 125k€	78,8%	12 246k€	10,1%	12 412k€	1,4%	12 630k€	1,8%
Epargne brute	2 551k€	3 692k€	-10 513k€	-10 133k€		2 091k€		1 646k€		1 555k€	
Remboursement en capital	709k€	720k€	620k€	620k€		720k€		685k€		897k€	
Epargne nette	1 842k€	2 972k€	-11 133k€	-10 753k€		1 371k€		961k€		658k€	
Reprise des résultats antérieurs	10 665k€	12 414k€	15 342k€	15 342k€		2 517k€		2 888k€		849k€	
Recettes définitives	12k€	0k€	628k€	628k€		0k€		0k€		0k€	
Dépenses d'investissement	105k€	44k€	2 700k€	2 700k€		2 000k€		6 000k€		500k€	
Emprunts à réaliser						1 000k€		3 000k€			
Résultat final	12 414k€	15 342k€	2 137k€	2 517k€		2 888k€		849k€		1 007k€	
Résultat de l'exercice	1 749k€	2 928k€	-13 205k€	-12 825k€		371k€		-2 039k€		158k€	
Encours de la dette au 31/12	6 665k€	5 945k€	5 325k€	4 705k€		5 605k€		7 920k€		7 023k€	

DETTES (budgets consolidés)

L'encours de la dette au 31/12/2021 s'élève à 2 319 221 € pour le « secteur public » et à 5 945 000 € pour le « secteur privé », soit un encours global de 8 264 221 €.

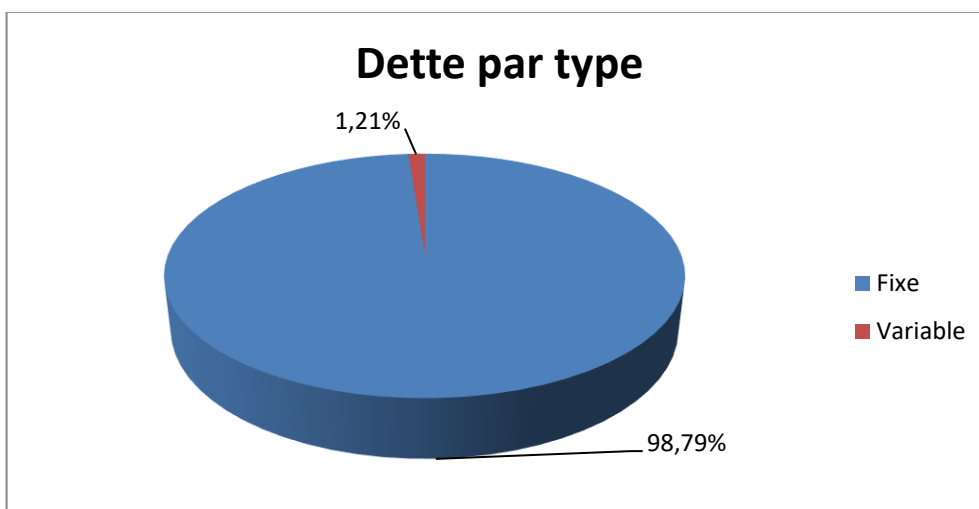
Depuis plusieurs années, le SIOM se désendette en préconisant l'autofinancement pour financer les investissements.

Encours de la dette au 31/12



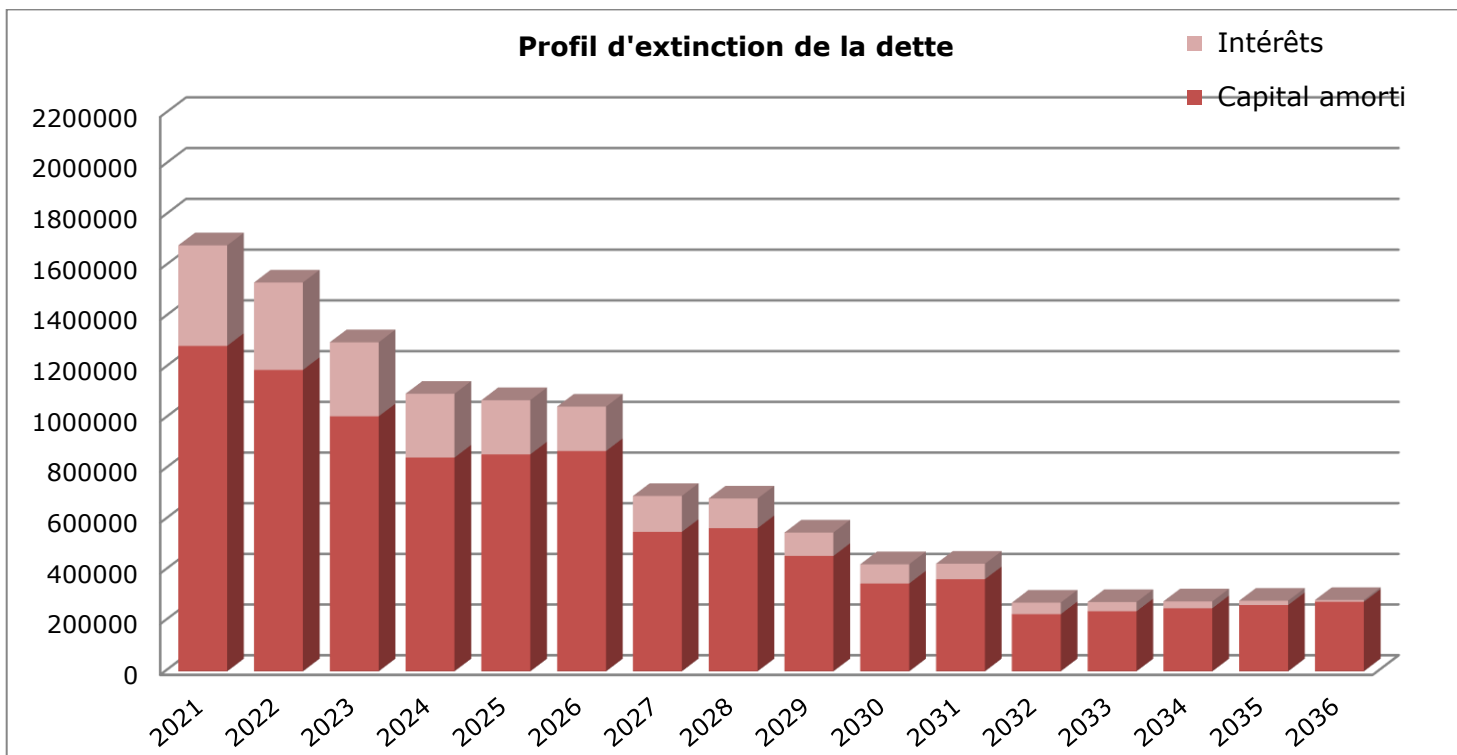
Plus de 98 % de l'encours de la dette est sur des contrats à taux fixes avec un taux moyen de 4.47 %. L'encours de la dette est « sécurisé » par les contrats en taux fixe, toutefois le SIOM bénéficie très peu des opportunités de baisse des taux. La part des contrats à taux variable représente 1.21 %.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	8 164 221 €	98,79%	4,47%
Variable	100 000 €	1,21%	0,00%
Ensemble des risques	8 264 211 €	100,00%	4,42%



La typologie de l'encours de dette du SIOM laisse peu de possibilité aux réaménagements. Les contrats à taux variable sont très favorables avec des marges bancaires inférieures à 1 %. Avec un taux moyen de 4.42 %, les contrats à taux fixe offrent également peu de possibilité de réaménagement. Les pénalités s'élèvent entre 150 000 € et 1 050 000 € selon les contrats.

Profil d'extinction de la dette sans mobilisation de nouvel emprunt :



L'encours de la dette, qui était de 13 143 k€ en 2011, s'élèvera à environ 7 073 k€ en 2022 pour atteindre 4 376 k€ en 2026.

Sans autre mobilisation d'emprunt, l'encours de la dette s'éteindra en 2036.

Aucun emprunt n'a été mobilisé depuis 2011, le SIOM se désendette.

COUTS AIDES SELON MATRICE ADEME

Les coûts aidés sont calculés sur la base des comptes administratifs des deux budgets consolidés.

Coûts aidés pour chaque flux de déchets

Ces coûts sont issus d'une comptabilité analytique visant à établir une matrice standard des coûts par flux de déchets avec application de la méthode Compta-Coût. Cette méthode, élaborée par l'ADEME, est valable pour l'ensemble du territoire français et pour tous types de structure. Cette méthode est utilisée pour élaborer les données figurant dans le rapport d'activité.

Coûts aidés HT en € par habitant (population global)

€HT/habitant	OMR	Verre : Apport Volontaire	Verre : Porte à Porte	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2017	45,47 €	3,17 €	5,19 €	18,96 €	5,45 €	6,53 €	17,73 €	2,70 €	100,16 €
Coût 2018	44,79 €	2,96 €	5,27 €	16,19 €	5,48 €	6,92 €	16,68 €	2,42 €	92,57 €
Coût 2019	45,78 €	2,63 €	5,52 €	15,52 €	5,07 €	5,73 €	14,43 €	2,25 €	87,57 €
Coût 2020	47,86 €	2,32 €	5,32 €	17,24 €	5,00 €	6,67 €	14,75 €	2,70 €	91,72 €
Coût 2021	46,92 €	2,33 €	5,47 €	16,85 €	4,79 €	5,59 €	14,81 €	2,53 €	91,14 €
Ecart 2020/2021	-2%	0%	3%	-2%	-4%	-16%	0%	-6%	-1%
Référence IDF ADEME (donnée 2015)	54 €	3 €		13 €	9 €	5 €	5 €	n.c	90 €

Coûts aidés HT en € par tonne

€HT/tonne	OMR	Verre : Apport Volontaire	Verre : Porte à Porte	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2017	177,29 €	156,02 €	238,92 €	370,25 €	119,76 €	264,63 €	257,34 €	93,68 €	208,42 €
Coût 2018	181,56 €	138,71 €	240,00 €	336,57 €	117,25 €	309,35 €	278,75 €	95,35 €	200,75 €
Coût 2019	179,13 €	123,34 €	258,45 €	284,24 €	123,65 €	265,92 €	232,59 €	90,86 €	188,79 €
Coût 2020	192,18 €	102,22 €	221,82 €	296,01 €	131,65 €	272,25 €	225,27 €	98,52 €	189,76 €
Coût 2021	191,57 €	102,22 €	241,22 €	272,28 €	102,03 €	241,46 €	220,68 €	90,61 €	180,08 €
Ecart 2020/2021	0%	0%	9%	-8%	-23%	-8%	-2%	-8%	-5%
Référence IDF ADEME (donnée 2015)	198 €	169 €		371 €	166 €	262 €	225 €	n.c	n.c